

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/17

DATE DE
CONVOCAION
17/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
17/03/2023

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS
29/03/2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 28

L’an deux mille vingt trois
Les vingt-trois mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Françoise HALOT, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Pascal CRINCKET donne pouvoir à Olivier ROBERT, Martine POYER donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET.

ABSENT EXCUSÉ : Monique CARUSO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudette DOS SANTOS

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES, CULTURELLES

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l’avis favorable de la commission des finances-équipements publics-voirie du 11 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions de subventions aux associations sociales, culturelles et patriotiques ;

ENTENDU l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré ; à l’unanimité ;

FIXE les subventions à allouer à diverses associations et œuvres sociales et culturelles pour l’année 2023 comme suit :

ASSOCIATIONS SOCIALES ET CULTURELLES	Subvention 2023
ASCAM	950 €
MISSION LOCALE	2 480 €
BIBLIOTHEQUE DES MALADES CHI POISSY/ST GERMAIN	100 €
L'ILE AUX PITCHOUNES	400 €
HANDI VAL DE SEINE	356 €
CLUB ARTISTIQUE	500 €
BIENVENUE MAISONS/MESNIL	150 €
LES COMPAGNONS DE ST VINCENT	800 €
BALLON BLEU	1 200 €
ARC EN CIEL	200 €

DIT que les dépenses sont inscrites au budget – chapitre 65.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Serge CASERIS